

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE Trésoreire Générale de la Moselle – Case CGT -1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ CEDEX 01 E-mail : cqt.057@cp.finances.gouv.fr Tél : 03 87 38 68 91 0 u0 6 32 07 38 34 http://www.tresor.cot.fr/57/ ou sur Mageellan

COMPTE RENDU CTPL ET REUNION SIP

25/11/08

SOMMAIRE

Page 1	-Budget départemental -Ponts naturels 2009 -Horaires variables /ouvertures au public	Page 2	-Suite Horaires variables /ouvertures au public -Questions diverses
Page 3	Points Chauds -Parking St Thiébault -Restaurant Administratif -SIP 2009	Page 4	Là aussi ça va bientôt chauffer -Les organisations syndicales de la DGFIP s'adressent aux agents

1) BUDGET DEPARTEMENTAL

La présentation du budget s'effectue en deux étapes, les crédits de personnel tout d'abord, les crédits de fonctionnement ensuite.

S'agissant des dépenses de personnel, l'exécution budgétaire fait apparaître une consommation fin novembre de 39 millions d'euros sur une enveloppe initiale de 41 millions d'euros, soit plus de 95%.

Il en résulte, d'après les outils de suivi budgétaire, un déficit prévisionnel de 1,34 million d'euros. Ce déficit sera sans conséquence sur le budget départemental, car il sera couvert par une dotation de la DGFIP.

Le 26 mai dernier l'administration a demandé à la DGFIP l'attribution de 6 ETP supplémentaires de crédits d'auxiliaires, soit 72 mois, afin de faire face aux besoins du réseau.

Au final, seule la moitié de la demande aura été attribuée au département : 3 ETP supplémentaires, soit 36 mois.

Inutile de dire qu'à la fin novembre ces crédits ont été consommés. S'agissant des dépenses de fonctionnement, vos représentants CGT ont demandé des précisions sur leur exécution. Au terme de ce questionnement, il apparaît que toutes les dépenses d'équipement

prévues n'ont pas été réalisées. Elles devraient l'être sur le prochain exercice... on s'en assurera.

D'un budget voté à 8,3 millions d'euros, on passe à un budget exécuté à 9,5 millions d'euros. L'explication de cet écart tient à plusieurs postes de dépense, mais la plus forte augmentation vient du poste « affranchissement informatique », + 0,8 millions d'euros.

Un point sur l'affranchissement avait été abordé lors du dernier CTP. Le TPG avait alors indiqué :

- que les prévisions 2008 sont calculées par rapport à la consommation 2007
- que l'éditique Hélios gonfle au fur et à mesure des postes qui basculent (abondement en cours d'année)
- qu'une étude devait permettre de s'assurer que toutes les prestations d'affranchissement sont réellement dues

Sur ce dernier point, les représentants CGT ont demandé au président les résultats de l'enquête diligentée.

Il apparaît qu'une volonté de réduction des coûts, basée sur une modification des tarifs d'affranchissement d'une part (procédure des envois en nombre), de la limitation des envois en recommandé d'autre part (sous réserve des exigences réglementaires... du moins on l'espère) va être mise en œuvre dans le département.

2) PONTS NATURELS EN 2009

La possibilité de mobiliser des jours RTT ou de congés à l'occasion de ponts naturels est prévue dans les protocoles pour la mise en œuvre de l'ARTT.

L'administration propose 3 dates comme ponts départementaux :

- √ Vendredi 2 janvier
- √ Vendredi 22 mai
- ◆ Lundi 13 juillet

Les postes dont les protocoles ARTT les contraignent à mobiliser des jours de congés pour poser ces ponts naturels ont manifesté leur accord.

Dans ces conditions, la CGT vote POUR.

3) MISE EN PLACE DES HORAIRES VARIABLES et/ou MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE au PUBLIC

En préalable aux questions sur les modifications d'horaires d'ouverture et de mise en place des horaires variables, la CGT a demandé la confirmation que l'information à destination des habitants et des élus a bien été faite, comme cela avait été demandé lors du dernier CTP.

Les modifications demandées vont dans le sens d'une réduction, parfois importante, des horaires d'ouverture au public.

Sur ce point, la position de la CGT a toujours été claire : la mission de défense du service public n'est pas compatible avec une réduction significative des horaires d'ouverture au public. Le manque d'effectifs dans les postes comptables pose de graves problèmes de fonctionnement. La réduction des horaires

d'ouverture n'est qu'une fausse solution, qui ne permettra pas de résoudre les problèmes nés des destructions d'emploi.

Pire, la réduction des horaires d'ouverture est le premier pas vers la dégradation de la qualité du service public, qui sera avancé pour justifier, à l'avenir, de nouvelles « restructurations » et fermetures de postes comptables.

En conséquence, la CGT ne vote pas contre ces réductions d'ouverture pour ne pas pénaliser les agents, mais s'abstient lorsque cela est nécessaire, pour marquer le risque de dégradation du service public.

Afin d'effectuer un suivi de la réduction des horaires d'ouverture, la CGT souhaite que soit communiquée, avant et après chaque CTP, la durée moyenne d'ouverture au public pour les postes du département.

Refus catégorique de l'administration, qui juge cet indicateur non pertinent.

On appelle cela de la transparence...???

Trésorerie de Fénétrange :

La CGT vote **POUR** la mise en place des horaires variables et la modification des horaires variables, compte tenu de la demande faite par les agents. Elle s'inquiète néanmoins de l'ouverture du poste comptable jusqu'à 12H00 pour l'accueil au public, alors que la plage variable commence à 11H45.

Est-ce à dire que la plage variable n'est pas pour la personne en charge de la caisse ?

Sur ce point, il convient de veiller à l'égalité de traitement entre les agents.

Trésorerie de Grostenquin-Morhange :

Point retiré de l'ordre du jour.

La réduction des horaires d'ouverture, telle qu'elle était proposée, conduisait à la fermeture au public toute la journée de vendredi, ce qui aurait été une première pour le département.

Une nouvelle proposition est demandée au poste comptable.

Trésorerie de Rémilly :

Vote CGT: ABSTENTION

La réduction des ouvertures au public de 5H00 dans la semaine est dommageable pour le service public.

Trésorerie de Saint Avold

Vote CGT: ABSTENTION

La réduction des ouvertures au public de 5H00 dans la semaine est dommageable pour le service public.

L'argument avancé aujourd'hui par l'administration d'harmonisation des horaires d'ouverture avec le CDI ne nous paraît pas pertinent.

Il fut un temps où la DGCP mettait un point d'honneur à avoir une ouverture du public qui se distinguait de celle de la DGI... ce n'était pas le

meilleur argument, mais il avait au moins le mérite de participer à la défense du service public. On peut aujourd'hui regretter que l'harmonisation se fasse par « le bas », par la réduction des horaires et bientôt des effectifs, alors qu'elle aurait du être faite par « le haut ».

5) Trésorerie de Sierck les Bains

Concernant la mise en place des horaires variables, vote CGT : **POUR.**

Il paraît normal que le poste puisse bénéficier, au même titre que les autres, d'un aménagement du temps de travail en horaires variables.

Concernant la modification des horaires d'ouverture au public, vote CGT: **ABSTENTION**, car la réduction de 6H45 de l'ouverture hebdomadaire au public est très importante.

6) QUESTIONS DIVERSES

<u>Information sur les pactes juniors/les recrutements en</u> cours

L'administration donne une information sur les postes spécifiques créés ainsi que les recrutements intervenus à Phalsbourg, Freyming Merlebach et la Recette des Finances de Sarreguemines.

La surprise vient d'une annonce de la direction : pour des raisons de déontologie, il convient de ne plus permettre aux chefs de poste ou d'unités de recruter des vacataires parmi leurs enfants!

Modalités d'information des agents lors d'une visite de poste programmée par un syndicat ?

La CGT observe que dans plusieurs cas récents, les agents et/ou le chef de poste n'étaient pas prévenus.

L'administration reconnaît qu'il y a eu récemment «des loupés» et s'engage à ce que ça ne se reproduise pas.

Réforme de la carte militaire : Impact sur certains service de la TG

L'administration reconnaît qu'il est trop tôt pour quantifier les impacts sur les services TG. En revanche, le redécoupage de la carte des ordonnateurs, de même que la suppression des régiments, ne sera pas sans conséquence (négatives) sur l'organisation des services du Trésor.

Paradoxalement, le service « dépenses militaires » devrait connaître une hausse de son activité, liée à l'abandon progressif du système des « masses » tenues par certains ordonnateurs militaires : le passage au système traditionnel du mandatement augmentera la charge du service.

Nous voilà rassurés.....

Pour le service des rémunérations en revanche, une réduction de l'activité se dessine (perte des civils de l'armée dans un premier temps).

Nous voilà moins rassurés.....

<u>Transfert éventuel des consignations vers un autre</u> département ?

Autre service éventuellement impacté, les consignations : dans un nouveau scénario issu de l'administration centrale, l'activité de ce service serait transférée vers Nancy.

Ah oui, on appelle cela les vases communicants

POINTS CHAUDS:

Gestion du Parking: Y a-t-il une remise en cause de la convention avec l'association du personnel?

Sur ce point, l'administration avait prévu une présentation spécifique afin de clarifier la situation. Les organisations syndicales ont demandé qu'elle soit relayée à l'ensemble des membres de l'association des abonnés parking, qui ont le droit à bénéficier d'une information complète sur ce point.

Une réunion devrait être organisée le 8 décembre à 16H30. Venez nombreux pour faire valoir vos droits!

Le scénario envisagé est de transférer les actuels abonnés du parking St Thiébault vers le nouveau parking de l'amphithéâtre (10 minutes à pied), pour le même tarif sur 2009, suivi d'un rattrapage progressif des tarifs jusqu'en 2012.

Encore du pouvoir d'achat en moins!!!

Ce dispositif ne concerne pas toutes les places de l'association : sur 166 places de parking pour l'association, une dizaine ou davantage resteraient au parking St Thiébault!

Et pour qui donc ???

Restaurant administratif: Y a-t-il un éventuel problème sur la reconduction du bail?

Le bail, négocié il y a 18 ans, est en renégociation. L'actuel propriétaire demande une augmentation significative du loyer.

Alors, fin du parking? Fin de la cantine? Bientôt fin de la Trésorerie Générale?

Les premiers signes annonciateurs d'un changement des services de la DGFIP ne sont guère encourageants pour les agents.

Et les services de proximité dans tout cela!

La mise en place de la direction locale unique (DLU) sera bientôt à l'ordre du jour.

Entre les services qui seraient régionalisés dans un autre département (qui a dit le 54 ?) et l'accessibilité même de la Trésorerie Générale, il ne manquerait bientôt plus que la pancarte "A VENDRE" ou "A LOUER"à poser au 1, rue François de Curel.

LA AUSSI, ÇA VA BIENTOT CHAUFFER.

Voir page 4

Le matin précédent ce CTPL s'est tenue une « réunion informelle » une de plus sur la mise en place des SIP.

Et bien, et alors

Rien de bien neuf depuis la dernière réunion du 15/09 :

- confirmation de ce que l'on entendait déjà depuis quelques jours, c'est à dire le report de l'installation du SIP de Château Salins du 1^{er} janvier au 1^{er} avril 2009,
- report « royal » de l'ouverture du SIP de Sarrebourg du 1^{er} avril au 6 avril, (rappelons que le poste souhaitait initialement être transféré au SIP au 1^{er} juillet).

Les représentants CGT ont entamé la réunion par la lecture de la déclaration suivante:

« Les représentants du personnel CGT s'étonnent des conditions de la réunion de ce jour. Aucun ordre du jour n'a été communiqué, aucun document préparatoire n'a été transmis. Comment peut-on dès lors préparer correctement cette réunion ? Pensez vous que les règles élémentaires de respect des participants ont été ainsi respectées ? Nous avons participé aux réunions du 3 juillet et du 15 septembre, décidées à votre initiative, et que vous avez qualifiées de réunions informelles. Pour autant, c'est vous qui dictez les règles d'organisation de ces réunions. En l'absence de modalités d'organisation concertées, les représentants CGT se réserveront le droit de participer ou non aux prochaines réunions.

On remarquera que les règles d'organisation des réunions sont à géométrie variable :

- lors du CTP Trésor du 30 juin 2008, alors que le règlement intérieur prévoit la possibilité de nommer des experts Finances, cette possibilité a été refusée à la CGT afin de ne pas froisser certaines susceptibilités,
- lors des réunions informelles précédentes seuls les titulaires et suppléants en CTP ont eu la possibilité d'y participer,
- désormais les organisations syndicales non représentatives y sont conviées.

Vous vous accommodez comme bon vous semble, au fil du temps, des modalités d'organisation des réunions informelles.

Comme aucune règle ne prévaut en la matière, la CGT, à l'avenir, viendra accompagnée d'agents susceptibles d'apporter leur éclairage et leur expérience sur les thèmes abordés notamment les agents concernés par la mise en place des SIP. Pour les agents intéressés merci de nous contacter

Nous souhaitons que cette réunion s'ouvre directement sur les évolutions du Plan d'Orientation Départemental des Services intervenues depuis le 15 septembre dernier. »

Ce que l'on retiendra de cette réunion, c'est le durcissement de l'administration sur certains points annoncés lors de la mise en place de la DGFIP, notamment la fin du principe du volontariat pour l'affection sur un SIP. Aujourd'hui, les agents affectés sur le secteur recouvrement d'un poste comptable sont « transférables ». Pour le reste, on notera :

- des ajustements à la marge par rapport à la dernière réunion informelle du 15/09 sur les transferts de poste ont été ainsi présentés.
 Il paraît évident que ces chiffres varieront encore d'ici la mise en place des SIP.
- un diaporama de présentation des premiers projets immobiliers relatifs au SIP... de la « réunion informelle » à la « réunion de chantier » il n'y a qu'un pas.

Bref, rien n'est prêt pour la « réforme emblématique de la DGFIP ».

A tel point que l'obstination du directeur général Philippe Parini à maintenir le calendrier initial de la réforme, à faire avancer à marche forcée la création des SIP sans respect des agents nous paraît aujourd'hui incompréhensible.

Si le calendrier devait se desserrer dans les prochains jours, ce serait le signe, non d'une largesse de la direction générale, mais le premier aveu d'échec d'une réforme dont personne ne veut sauf le ministre.

En attendant, les Organisations Syndicales, réunies le 28 novembre dernier par Philippe Parini, ont quitté la réunion devant les provocations du directeur général, et ont exigé que le directeur général apporte de nouvelles réponses avant toute reprise du dialogue social national.









Le 1_{er} décembre 2008

Adresse aux agents

Les organisations syndicales dénoncent les mauvaises conditions dans lesquelles le dialogue social est organisé à la DGFiP sur la mise en œuvre de la réforme imposée par le Ministre.

Au cours des dernières semaines, elles ont maintes fois alerté l'Administration sur les conséquences dommageables de cette attitude.

A aucun moment l'Administration n'a voulu entendre les représentants des personnels sur les revendications portant notamment sur :

- l'emploi :
- les missions et le maillage du service public ;
- les conditions de vie au travail ;
- l'organisation du travail;
- les droits et garanties des agents.

Un débat sur ces revendications est essentiel dans une période où se dessine dans le détail et pour des années l'organisation du travail de 130000 agents.

Le Directeur Général ne respecte pas ses propres engagements pris dès le mois de juin dans la circulaire de mise en œuvre des SIP comme par exemple : dresser un bilan contradictoire du fonctionnement des sites préfigurateurs avant la fin 2008 mais aussi garantir un dialogue social de qualité!

Les organisations syndicales exigent un dialogue social de qualité qui ne soit pas conditionné par les impératifs politiques du Ministre.

Cette précipitation est des plus néfastes sur l'accomplissement des missions et totalement contradictoire avec le « leit-motiv» officiel de la réforme : un meilleur service public !

Dans ces conditions, les organisations syndicales ont quitté ensemble la réunion du 28 novembre que le Directeur Général voulait conclusive sur la mise en place des SIP.

Le Directeur Général porte désormais la responsabilité de répondre aux exigences posées par les représentants du personnel.

Les organisations syndicales exigent du Directeur Général et du Ministre qu'ils entendent et prennent en compte les revendications des personnels.

Elles appellent les personnels à se mobiliser dans l'unité la plus large, par l'interpellation des DSF et TPG, par des motions et pétitions locales.

Elles proposent de faire plus particulièrement du 16 décembre, date programmée du 1_{er} CTPC de la DGFiP, une journée de mobilisation et d'expression de leurs revendications.